RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

PARIS 2024

PARIS 2024

Agence Régionale de Santé Île-de-France

WEBINAIRE
Développement de la pratique sportive en ESMS

ORDRE DU JOUR

- « Plan Héritage »
- Les partenariats de la direction de l'Autonomie :
  - ESMS & CLUBS : partenariat avec le CPSF (Comité Paralympique et Sportif Français)
  - Label Génération 2024 : partenariat avec les rectorats franciliens
  - LSAIF (Ligue de Sport Adapté de l'Ile de France) : partenariat pour soutenir le développement de la pratique sportive
- Soutenir les projets en lien avec le sport en ESMS (hors partenariats)
- Nouvelles mesures sportives et prochains temps forts

« PLAN HERITAGE »

« Plan Héritage »

- **Paris 2024** affiche une ambition :

> « *Organiser les Jeux Olympiques et Paralympiques avec un nouveau modèle. Des Jeux ambitieux, spectaculaires, ouverts à la participation de chacun mais aussi plus responsables, plus durables, plus solidaires et plus inclusifs* »

- **ARS IDF** : membre du Comité Héritage des Jeux Paralympiques

  Plan Héritage des JOP : héritage social environnemental et durable : **rendre le sport accessible à toutes et à tous**

  ➡ Favoriser l'accès à un droit fondamental : source d'épanouissement personnel

  ➡ Permet de rompre avec l'isolement et participe au bien-être physique et psychique

- **JOP** => opportunité de mobiliser l'ensemble des acteurs pour développer la pratique sportive des personnes en situation de handicap

Plan de développement et de transformation massif et inclusif de solutions pour les enfants et les adultes handicapés qui s'inscrit dans les ambitions du plan Héritage

- **Conférence nationale du handicap du 26 avril 2023 & Comité interministériel du handicap du 20 septembre 2023**
  - Plan de développement pluriannuel ambitieux a été annoncé avec la création de 50 000 nouvelles solutions pour les enfants et les adultes d'ici à 2030
  - Un fonds d'appui à la transformation de l'offre (enveloppe non pérenne de 500 M€ dont une enveloppe investissement)
  - **Déploiement du fonds de soutien aux projets sportifs des établissements et services médico-sociaux accueillant du public pour le déploiement des 30' d'activités physiques quotidiennes dans les établissements médico-sociaux.**

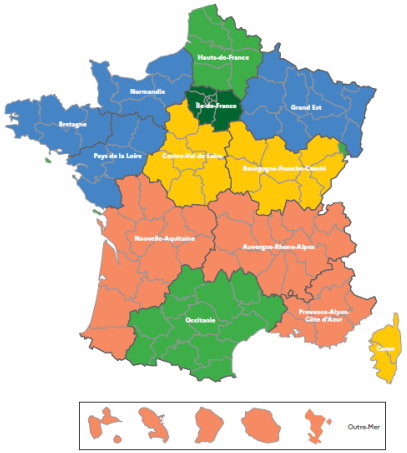

- **Les objectifs pour la région Ile-de-France → lancer un plan inclusif de développement et de transformation de l'offre**
  - Créer des solutions
  - Transformer l'offre
  - Rattraper le retard francilien
  - Favoriser l'inclusion
  - **Permettre un égal accès au sport, à la culture, aux loisirs et à la citoyenneté**

- **AMI du Plan Inclus'IF** publié le 6 novembre qui vise à encourager et soutenir des projets novateurs pour le développement et la transformation de l'offre médico-sociale en faveur des personnes en situation de handicap
  - **Le développement de la pratique sportive apparaît comme un élément de cadrage spécifique des projets**

Source : CIH, dossier de presse

Les partenariats de la direction de l'Autonomie

1. Etablir un partenariat avec le Comité Paralympique et Sportif Français (CPSF) à travers le portage partagé du dispositif : ESMS & CLUBS

L'AMI ESMS & CLUBS

Un partenariat avec le Comité Paralympique et Sportif Français (CPSF)

- Le dispositif « ESMS & CLUBS » vise à accompagner la mise en relation pérenne d'un club sportif fédéré et d'un ESMS dans le but de développer la pratique sportive pour les personnes en situation de handicap.

- Ce partenariat sert trois grandes ambitions à court et moyen termes :
  - Accroître et pérenniser le nombre de personnes relevant d'un ESMS pratiquant une activité sportive régulière
  - Favoriser les liens et interactions entre le milieu médico-social et les structures sportives fédérées afin de multiplier les passerelles
  - Mieux intégrer le sport dans le projet d'accompagnement personnalisé des personnes accueillies en établissement

L'AMI ESMS & CLUBS

Les structures éligibles

Etablissements	Structures sportives
- **Les ESMS enfance (IME, ITEP, EEAP, SESSAD, CAMSP, CMPP...)** - **Les ESMS adulte (MAS, EAM, SAMSAH)** - **Les SSIAD** - **Les centres de ressources** - **Les structures expérimentales**	Tout club sportif, ligue, comité étant issu d'une fédération membre du CPSF.

➡ **Etablissement éligible : tout ESMS financé en intégralité par l'ARS ou conjointement avec le CD**

➡ **Prochain AMI en 2024 : dates d'ouverture seront communiquées aux ESMS et sur le site de l'ARS**

L'AMI ESMS & CLUBS

Les premiers résultats

- **60 000 €** fléchés/an par l'ARS (CNR)
- 78 candidatures en 2022 + **95 candidatures en 2023**
- **26 conventions signées** à ce jour ; **315 bénéficiaires** depuis 2022
- **Une variété de sports**

- Taekwondo,	- Tennis de table	- Golf	- Arts Martiaux
- Basket,	- Football	- Badminton	- Aviron
- Voile	- Cross training	- Athlétisme	- Rugby

L'AMI ESMS & CLUBS

En pratique :

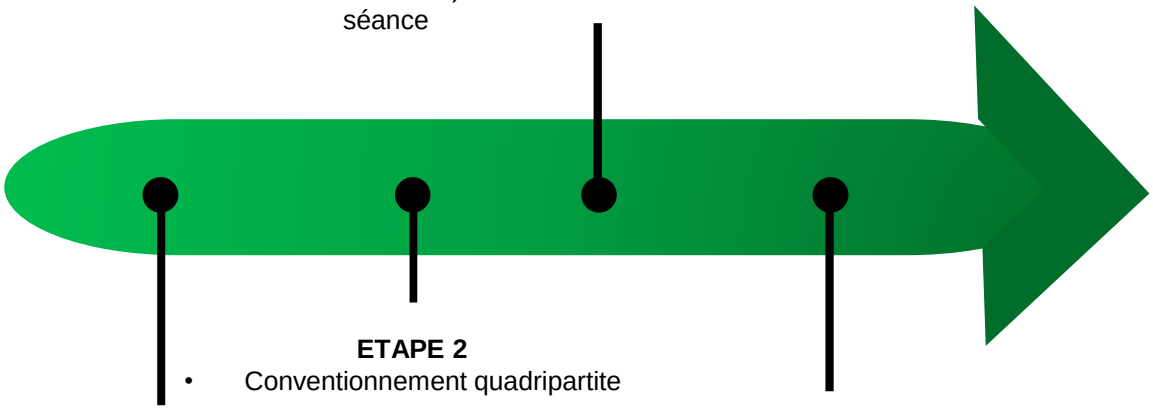

ETAPE 1

- Les établissements et les structures sportives éligibles sont contactées par le CPSF ou l'ARS IDF pour approfondir le projet

ETAPE 2

- Conventionnement quadripartite

ETAPE 3

- Déroulé du dispositif (15 actions programmées minimum) et financement CPSF au club à la 7ème séance

ETAPE 4

- Financement ARS
- Evaluation du dispositif via questionnaire du CPSF

Financements :

- 1000€ par l'ARS à l'ESMS versé en 2ème partie de campagne
- 1000€ par le CPSF au club sportif (au bout de la 7ème séance)

L'AMI ESMS & CLUBS

Témoignage : 2 ESMS et 2 clubs sportifs

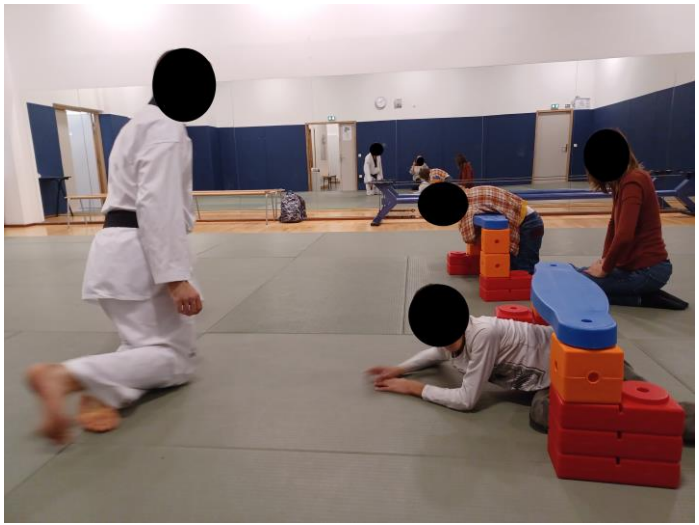

Partenariat 1 :

- EME Les Cascades
- Club de Taekwando

L'AMI ESMS & CLUBS

Témoignage : 2 ESMS et 2 clubs sportifs

Partenariat 2 :

- FAM de Villemer
- Club golf de la forteresse

2. Développer la labellisation « Génération 2024 » dans les ESMS pour enfants franciliens, en appui d'une démarche nationale portée par la l'Education nationale

Label Génération 2024

- Dispositif porté par le Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports
- Développé en 2018 dans le contexte de la construction de l'héritage des JOP de Paris 2024
- Elargi au champ médico-social à la rentrée scolaire 2021 : **IME** (instituts médico-éducatifs) – **IEM** (instituts d'éducation motrice) – **ITEP** (instituts thérapeutiques éducatifs et pédagogiques) – **INJA** (institut national des jeunes aveugles) – **INJS** (institut national des jeunes sourds)
- Labellisation accordée pour une **durée de 3ans**
- Missions :
  - Encourager la pratique physique et sportive des enfants
  - Favoriser les passerelles entre le monde scolaire et le mouvement sportif

Label Génération 2024

Les objectifs de la labellisation

1. **Développer des liens entre l'école ou l'établissement et son environnement associatif sportif du territoire**
2. **Participer aux événements promotionnels olympiques et paralympiques**
3. Accompagner ou accueillir les sportifs de haut niveau
4. Ouvrir les équipements sportifs implantés au sein des établissements aux clubs et entreprises locales

➡ Les ESMS doivent répondre aux 2 premiers objectifs, les objectifs 3 et 4 étant facultatifs

Label Génération 2024

Point dossier

- **PARIS (75)** : 12 ESMS labellisés (ESMS – Instituts – Hôpitaux)
- **CRETEIL (77-93-94)** : 4 ESMS labellisés
- **VERSAILLES (78-91-92-95)** : 15 ESMS labellisés

Chaque rectorat organise un COPIL pour examiner les dossiers transmis

↳ présidé par le recteur ou la rectrice de l'académie de référence, en présence du délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports, le CPSF et le référent ARS lorsque le COPIL examine des dossiers du secteur médico-social

Label Génération 2024

Procédure de labellisation

- Etape 1 => Dépôt des candidatures sur démarches simplifiées
  - Vous pouvez avant de déposer un dossier, joindre les contacts ressources si vous avez des interrogations ou un besoin de clarification

- Etape 2 => Vous serez accompagnés par un Référent Génération 2024 de votre académie pour construire votre dossier : **phase de construction**

- Etape 3 => Votre dossier sera analysé par des instructeurs (Rectorat – CPSF – ARS) : **phase d'instruction**

- Etape 4 => Vous recevrez un message vous indiquant de la décision du comité d'étude des dossiers

Ressources :

- Retrouvez l'ensemble des informations et les liens utiles sur le site de l'ARS Ile de France
  Chemin d'accès depuis le site de l'ARS IDF : Accueil => Politique régionale => JOP 2024 => L'héritage des jeux
- Retrouvez l'ensemble des informations du Label Génération 2024 sur les sites internet des rectorat

Label Génération 2024 – ESMS & CLUBS

2 partenariats complémentaires

- Nous encourageons les ESMS enfants conventionnés ESMS & CLUBS de faire une demande de labellisation → Etre conventionné ESMS & CLUBS répond aux objectifs du Label Génération 2024
- Nous encourageons les ESMS enfants labellisés à candidater à ESMS & CLUBS

➢ Priorisation des ESMS engagés dans nos partenariats sur les billetterie sociale des grands événements sportifs nationaux et internationaux. Néanmoins pour ESMS enfants : priorisation des ESMS engagés dans ESMS & CLUBS et labellisés Génération 2024

3. Soutenir le développement de la pratique du sport adapté en établissant un partenariat avec la Ligue Sport Adapté d'Ile de France (LSAIDF)

Le partenariat avec la Ligue Sport Adapté d'Ile de France (LSAIDF)

Les objectifs

- **Signature d'une convention** le 18 janvier 2022 entre l'ARS, la Ligue de Sport Adapté et l'IME porteur (IME l'Oasis – 77). Cette convention prévoit une subvention au bénéfice de l'IME l'Oasis dans le but de réaliser les objectifs suivants :

LSAIDF

Le Plan d'action

Axe 1 : Etablir un état des lieux des actions à destination des jeunes	Axe 2 : Mettre en place une communication à destination des jeunes et des professionnels des établissements	Axe 3 : Construire un projet sportif établissement/performance	Axe 4 : Déployer les écoles multisports adaptées
• Recenser les actions existantes réalisées par la Ligue et les CD à destination des jeunes en SH relevant du sport adapté • Lister les institutions existantes IME/IMPRO et SESSAD ainsi que les classe Ulis et associations des parents • Lister les projets hors cadre fédéral (FFSA) • Faire un état des lieux des besoins des établissements jeunes	• Créer des supports de communication concernant les activités proposées par la FFSA en IDF • Promouvoir le projet sportif d'établissement en lien ou non avec le sport adapté • Promouvoir les bienfaits des APSA • Valoriser le projet d'excellence sportive allant de la pratique de loisir non codifiée au haut niveau	• Favoriser le projet sportif individuel des personnes et le projet sportif des établissements par la transmission d'outils facilitateurs, fiches pratiques, supports… • Développer les défis et les journées découvertes sportives (en établissements ou non) • Encourager la pratique sportive régulière (en établissements ou non)	• Définir un cahier des charges de l'école multisports adaptés en ESMS • Promouvoir les écoles multisports • Favoriser la mise en place de détection pour l'avenir du sport adapté à haut niveau

LSAIDF

Première étape :

- Réalisation d'un **questionnaire** à destination des ESMS dans l'objectif de **réaliser un état des lieux de la pratique sportive dans les ESMS de l'Ile de France** (PH)
  - Référent sport
  - Educateur sportif ou éducatrice sportive
  - Partenariat sportif
  - Pratique sportive en interne ou en externe
  - Équipements sportifs ou infrastructures à disposition (interne ou externe)

- Objectifs :
  - Identifier les besoins
  - Prioriser nos actions et notre accompagnement
  - Produire des données sur la thématique en Ile de France
  - Faire émerger et partager des bonnes pratiques et des outils

- Comment ? :
  Questionnaire à remplir via démarches simplifiées
  Envoi du lien dans les prochains jours : **retour attendu avant le 22 décembre 2023**

LSAIDF

Prochaine étape :

- Réalisation de **3 livrets de communication** à l'attention des :
  - directrices/directeurs d'ESMS enfants
  - personnes accueillies ou accompagnées en ESMS et de leur famille
  - éducatrices/éducateurs sportifs

- Co-construction des livrets : **création de 3 groupes de travail** avec des représentants des publics destinataires
  - outils qui répondent aux besoins et aux attentes
  - **appel aux volontaires** pour les GT : 2 directrices/directeurs ESMS – 2 représentants d'usagers – 2 éducatrices/éducateurs sportifs
  - **appel aux volontaires** pour relecture des livrets avant diffusion

Les livrets seront disponibles sur les sites internet de la LSAIDF et de l'ARS IDF !

4. Soutenir les projets en lien avec le sport en ESMS (hors partenariats)

Soutien à la pratique sportive

Soutien de l'ARS au développement de la pratique sportive

Dans le cadre de nos orientations budgétaires 2023 :

Une nouvelle ligne de CNR régionaux (crédit non reconductible) a été ouverte :

« *soutien à la pratique sportive dans les établissements pour personne en situation de handicap* »

Objectif : Permettre le financement de projets en lien avec le sport (hors dispositif ESMS & CLUBS) : matériels sportifs, participation à des événements, financement d'un projet…

- Année 2023 : 189 ESMS bénéficiaires des CNR Sport
- Année 2024 : Une ligne de CNR Sport sera ouverte et une priorisation sera effectuée pour les demandes d'ESMS engagés dans nos partenariats

NOUVELLES MESURES SPORTIVES ET PROCHAINS TEMPS FORTS

Nouvelles mesures sportives

- Loi du 2 mars 2022 : visant à démocratiser le sport en France

  - Promotion du sport-santé : les Maisons sport-santé doivent avoir un rôle d'accueil, d'information et d'orientation du public auquel s'ajoute la formation et la mise en réseau des professionnels de la santé et du social avec les professionnels du sport

  - Développement de l'offre et de la pratique sportive dans les ESMS
    - Offre activité physique et sportive (APS) / activité physique adapté (APA) devient une mission d'intérêt général
    - Un référent sport devra être désigné dans chaque établissement : les modalités de sa désignation, de sa formation continue et de ses missions sont définies par **décret n°2023-621 publié le 17 juillet 2023** (un projet d'instruction est en cours, auquel l'ARS IDF a été associée dans le cadre d'un groupe de travail)
    - Devoir d'information des ESMS auprès des personnes accueillies ou prises en charge sur l'offre sportive assurée en leur sein ou à proximité

- Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse : lettre d'information du 8 mars 2023

  - Extension du programme 30min d'activité physique quotidienne (APQ) aux ESMS enfants

- Ces nouveaux engagements sportifs s'inscrivent dans les enjeux identifiés et portés par la CNH (Conférence Nationale du Handicap) 26 avril 2023 et la SNSH 2020-2024 (Stratégie Nationale Sport et Handicap) + CIH (Comité Interministériel du Handicap) 20 septembre 2023 :
  - l'accès au sport pour toutes et tous !

Temps de rencontre

Réunion : Instruction relative à la pratique physique et sportive en ESMS		Webinaire « Développer la pratique sportive en ESMS »	
Présentation de l'instruction - Référent sport - 30min APQ (activité physique quotidienne) pour ESMS enfant - Réseau des référents sport - ANAP : Communauté de bonnes pratiques + fiches outils	À définir après parution de l'instruction	Présentation de l'enquête sur l'état des lieux de la pratique sportive en ESMS - Valorisation de projets sportifs d'établissements - Valorisation de projets sportifs d'organismes gestionnaires - Partage d'outils et de bonnes pratiques	Avril 2024

➡ Pour impulser une dynamique régionale, à la suite de la parution de l'instruction, un ou des groupes de travail seront organisés en fonction des priorités identifiées par les acteurs

POUR CONCLURE

A RETENIR

- 3 partenariats socles : CPSF – Rectorats franciliens – LSAIDF
  - ➡ toutes les infos sur le site ARS IDF

- CNR soutien à la pratique sportive dans les établissements pour personnes en situation de handicap : ouvert en 2024

- 2 prochains temps de rencontres
  - ➡ nouvelles mesures sportives en ESMS : après publication de l'instruction
  - ➡ webinaire sur le partage outils et bonnes pratiques pour développer la pratique sportive en ESMS : avril 2024

Retrouvez toute l'info JOP 2024 sur notre site internet

Communication web site de l'ARS IDF

Création d'une rubrique *« L'Héritage des Jeux »*

- Rappel de l'ensemble de nos partenariats
- Présentation des objectifs et des actions
- Indication des contacts privilégiés et liens utiles pour chaque partenariat
- Valorisation des projets (à venir) : témoignages ESMS ; illustration des partenariats…

- Chemin d'accès depuis le site internet ARS IDF : Accueil => Politique régionale => JOP 2024 => L'héritage des jeux

QUESTIONS ?

MERCI POUR VOTRE ATTENTION